



**BOIS-DES-FILION**

## DEMANDE D'ACCÈS À UN DOCUMENT

**LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS**

### IDENTIFICATION DE LA PERSONNE QUI FAIT LA DEMANDE

Nom, Prénom

Adresse (numéro, rue, ville)

Code postal

N° de téléphone

Courriel

### IDENTIFICATION DU DOCUMENT DEMANDÉ

Veillez détailler la nature de votre demande (sujet, année, adresses, etc.)

### MODE DE CONSULTATION SOUHAITÉ

- Envoi du document par courriel   
Envoi du document par la poste   
Récupération du document sur place à l'hôtel de ville

\* Veuillez prendre note qu'avant de pouvoir consulter le document, les frais applicables doivent avoir été préalablement acquittés. Ces frais sont régis par le *Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels* et seront calculés en fonction du nombre de pages que votre demande génère.

Date

Signature

### Service du greffe

375, boulevard Adolphe-Chapleau  
Bois-des-Filion (Québec) J6Z 1H1  
450 621-1460, poste 133 | Téléc. 450 621-8483  
greffe@ville.bois-des-filion.qc.ca  
ville.bois-des-filion.qc.ca